

PÉTITION CITOYENNE

Pour le rétablissement des cinq points lumineux > route des Fayards – Versoix (GE), n° 247 à 263 >

Une demande formulée en 2026, restée partiellement sans réponse



À l'attention des autorités cantonales genevoises compétentes en matière d'éclairage public et de routes, avec copie à la Commune de Versoix.

Rappel de notre démarche

À l'automne 2025, des habitants ont adressé à l'État de Genève et à la Commune de Versoix une demande concernant le rétablissement de l'éclairage public sur la route des Fayards, dans le cadre du dispositif OptimaLux.

Cette démarche a été entendue en partie : en mai 2026, plusieurs points lumineux ont été rallumés, mais cinq réverbères situés entre les numéros 247 et 263 sont restés éteints.

Nous ne comprenons pas le maintien de cette exception, alors que la demande initiale avait été prise en considération pour d'autres points. Notre demande de réexamen concernant ces cinq réverbères n'a, à ce jour, pas été prise en considération.

Un itinéraire quotidien pour les habitants

Ce tronçon d'environ 200 mètres constitue notamment le cheminement des riverains et des habitants des immeubles de Crève-Cœur entre leur domicile et l'arrêt TPG La Pelotière et inversément. Ces habitants utilisent notamment la ligne 50, qui offre quatre trajets par heure, plutôt que la ligne 54, qui en offre deux. Il s'agit donc d'un passage utilisé pour rejoindre les transports publics.

En période hivernale, par temps couvert et en l'absence de pleine lune, ces quelque 200 mètres sont plongés dans une obscurité complète dès 17h30 environ. Cette absence d'éclairage réduit fortement la visibilité des piétons et peut accentuer le sentiment d'insécurité, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les personnes rentrant chez elles après la tombée de la nuit.

Notre demande

Par cette pétition, nous demandons :

1. que les autorités réexaminent effectivement la situation des cinq réverbères entre les n° 247 et 263 ;
2. qu'une visite sur place soit organisée, si nécessaire aux heures où l'obscurité est constatée ;
3. que ces cinq points lumineux soient rallumés durant les heures nocturnes, ou qu'une solution équivalente garantissant des conditions de visibilité et de sécurité suffisantes soit mise en œuvre ;
4. qu'une réponse écrite et motivée précise les raisons du maintien de l'extinction et les suites données à cette demande.

Nous comprenons les objectifs énergétiques et environnementaux d'OptimaLux.

Nous demandons que leur application tienne compte de l'usage réel de ce cheminement résidentiel et de la sécurité des personnes qui l'empruntent. La réduction de l'éclairage doit être conciliée avec les besoins concrets des habitants.

Des photographies nocturnes du tronçon pourront être jointes à la pétition afin d'illustrer les conditions réelles d'éclairage.

SIGNATURES DES PÉTITIONNAIRES

Les soussignés soutiennent le rétablissement de l'éclairage des cinq réverbères sur la route des Fayards, entre les numéros 247 et 263, à Versoix (GE).

Nom et prénom	**Adresse** (facultative)	**Signature**

Pétition destinée aux autorités cantonales genevoises compétentes, avec copie à la Commune de Versoix.

Les coordonnées sont recueillies uniquement pour soutenir cette démarche. **A retourner avant Noël par e-mail à info@ADMF.ch ou à déposer dans la boîte aux lettres ADMF – 242 route des Fayards – 1290 Versoix.**